

nouvelles



Après une grève de 7 mois

**Mométal :
c'est réglé !**

Page 5



Projet de loi 124

Une réforme municipale sur le dos des employés

**Caisses de retraite
Le hold-up n'aura pas lieu
Page 13**

Bonnes vacances quand même

Tout est relatif, nos mères nous l'ont dit assez souvent.

C'est ainsi que lorsqu'on nous dit que le Canada est le *plus* beau pays du monde, et que par ailleurs on prend connaissance de certains chiffres*, on se demande si ceux qui portent un tel jugement ne sont pas victimes du syndrome de l'herbe qui est toujours plus verte dans la cour du voisin. Ou s'ils n'en ont pas fumé un peu.

• Depuis vingt ans, au Canada, le revenu réel des travailleurs de sexe masculin qui ont un emploi à temps plein n'a pas augmenté. En dollars constants de 1997, il est passé de 42 635 \$ en 1975 à 42 626 \$ en 1997.

• Entre 1981 et 1995, seule la tranche des dix pour cent d'hommes les plus favorisés a connu une hausse de revenu réel (6,2 %). À l'autre extrémité, la tranche des dix pour cent les moins favorisés a subi une baisse de 31,7 %.

• Entre 1983 et 1992, le revenu réel moyen des jeunes travailleuses entre 20 et 24 ans a chuté de 24 %, et celui des jeunes hommes de 22 %.

• La pauvreté frappe un nombre d'enfants sans cesse croissant, 16 % en 1980 contre 20 % en 1997.

• C'est le revenu des familles les plus pauvres qui a connu la plus forte baisse entre 1989 et 1997, soit douze pour cent pour 40 % des familles avec enfants.

• Entre 1990 et 1998, les dépenses pour des soins de santé dans le secteur privé ont augmenté de 19,6 %, soit 733 \$ par personne, alors

qu'elles diminuaient de 5,1 % dans le secteur public, soit 1680 \$ par personne. Résultat : la part du secteur privé est passée de 24 à 30 %.

• Durant la même période, les frais de scolarité ont augmenté de 126 %.

Et pour terminer, une citation de Henry Kissinger, Prix Nobel et

ex-Secrétaire d'État des États-unis d'Amérique, tirée d'une conférence prononcée le 12 octobre 1999 à Dublin, conférence intitulée *Mondialisation et ordre mondial* : « Ce que nous appelons mondialisation n'est en réalité qu'un autre terme pour désigner le rôle dominant des États-Unis ».

Allez, digérez bien vos hot-dogs quand même.

* Ces chiffres sont tirés de: Canadian Centre for Policy Alternatives, *Falling Behind: The State of Working Canada, 2000* (www.policyalternatives.ca/publications/fallingbehindsum.html)



est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Louis-Serge Houle
(louis-serge.houle@csn.qc.ca)

Rédaction
L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes
Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture :
Alain Chagnon

Caricaturiste
Boris

Soutien technique
Lyne Beaulieu

Conception graphique
Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Louis-Serge Houle

Numérisation photo
Louis-Serge Houle

Films
Graphique-Couleur

Impression
Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN
<http://www.csn.qc.ca>

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000

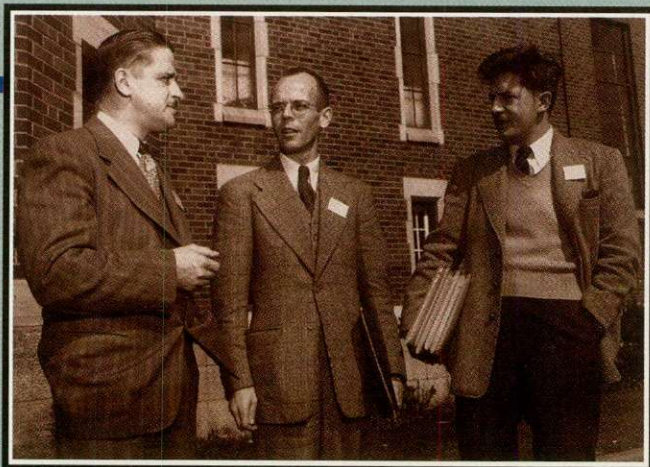
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2000

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste publication
no de convention : 1435388

Logo de la Marche
Rouleau/Paquin Design

Il y a
20 ans
déjà...

Photo : Archives CSN



Le 19 juin 1980 : Décès de Gérard Picard

Celui qui dirigea la CSN vers un syndicalisme d'affrontement avec le patronat, Gérard Picard, cinquième président de la centrale, de 1946 à 1958, est décédé il y a 20 ans. Bourreau de travail, il est décédé quelques heures avant de remettre au gouvernement le rapport de la Commission des services essentiels. Gérard Picard, entouré ici du trésorier Roméo Ethier et du secrétaire général Jean Marchand, au congrès de 1951, fut aussi secrétaire-trésorier en 1934, puis secrétaire général de 1936 à 1946.

La CSN demande des changements majeurs au projet de loi

Une réforme municipale sur le dos des employés

Luc Latraverse

Le gouvernement doit impliquer les employé-es municipaux comme partenaires, plutôt que d'imposer une réforme des structures municipales sur leur dos. Tel est le message lancé au gouvernement Bouchard par la CSN, qui reconnaît que le moment est propice pour procéder à une refonte des structures municipales au Québec. La centrale a critiqué avec virulence certaines dispositions du projet de loi 124 portant sur l'organisation territoriale municipale, devant la Commission de l'aménagement du territoire, à Québec.



Marc Laviolette

Le président Marc Laviolette a souligné qu'avec le projet de loi 124, le gouvernement péquiste donne toutes les cartes du jeu à une seule des parties, les municipalités, qui peut les remettre à un tiers,

l'arbitre. « Le gouvernement fait fausse route en se mettant à dos les employé-es municipaux, alors qu'ils ne demandent pas mieux que d'être invités à s'impliquer dans la réforme, à condition d'être respectés », a poursuivi la vice-présidente Claudette Carbonneau.

Cette dernière a rappelé au gouvernement qu'il enfreint une de ses propres règles en acceptant que la gestion des deniers publics soit confiée à un tiers. « D'entrée de jeu, a-t-elle dit, Québec sème la méfiance entre les parties négociantes en invitant les employeurs municipaux à ne pas négocier de bonne foi pour s'en remettre à la décision d'un arbitre qui aurait les mains liées, car il ne pourra décréter des conditions qui entraîneraient des coûts plus élevés que ceux précédant la fusion. »

La CSN demande au légis-

lateur de prévoir l'obligation de conclure un protocole de transfert, mécanisme qui a fait ses preuves lors des fusions des commissions scolaires, afin de protéger les droits collectifs et individuels des salarié-es concernés, notamment aux chapitres de la sécurité d'emploi, de l'ancienneté et de la rémunération.

Effets néfastes sur la rémunération

La réforme attaque à plus d'un niveau la rémunération des tra-

vailleuses et des travailleurs des municipalités. Ginette Guérin, présidente de la Fédération des employé-es de services publics (CSN), qui représente les syndiqué-es de ce secteur, a pour sa part indiqué que les dispositions du projet de loi 124 pourraient signifier, pour des milliers d'entre eux, un gel salarial durant quatre ou même cinq ans. « Ils ont déjà subi des gels et baisses de salaire successifs au cours de la dernière décennie », a-t-elle fait valoir.

La CSN s'inquiète aussi de la volte-face du gouvernement en matière de discrimination, puisque le projet de loi pourrait avoir comme conséquence de reporter les corrections relatives aux clauses dites *orphelin*, lesquelles se concrétisent, dans plusieurs cas, en fin de convention collective.

Comme si ce n'était pas assez, la réforme pourrait aussi vouloir dire que les mesures de

redressement en matière d'équité salariale pourraient être financées aux dépens d'autres salariés, advenant un gel de la masse salariale et des coûts supplémentaires résultant d'une fusion, comme le stipule le projet de loi.

Mainmise sur les régimes de retraite

Pour la CSN, ce projet de loi dépasse les bornes en éliminant plusieurs protections individuelles et collectives en matière de régimes complémentaires de retraite prévues dans les lois actuelles, pour confier à un arbitre le pouvoir de disposer des surplus des caisses de retraite des salariés, des avantages garantis par ces régimes et des obligations des employeurs, sans droit de regard et de surveillance de la Régie des rentes du Québec.



En plus d'écarter les employé-es municipaux de la refonte des structures municipales, le projet de loi 124 attaque à plusieurs niveaux leurs conditions de travail.

Des travailleurs sociaux à bout de souffle

Malgré des réinvestissements dans la santé, la charge de travail s'alourdit toujours

Jean-Pierre Larche

« On veut soigner, mais il faut prendre le temps. La souffrance ça ne se traite pas comme on répare des chaussures. » Ce cri du cœur est poussé par Line Deschamps, travailleuse sociale au service de neurologie de l'Hôpital Sainte-Justine, un établissement qui reçoit chaque année entre 7000 et 8000 jeunes patients atteints de maladies neurologiques. Au même titre que l'amélioration de ses conditions de travail, c'est pour des soins de qualité et plus humains qu'elle se bat, à l'instar de nombreux autres intervenants du réseau.

On estime que deux familles sur trois éclatent à l'annonce d'une maladie neurologique chez leur enfant. L'enfant peut devenir, du jour au lendemain, un fardeau pour la famille autant sur le plan moral que financier. Line Deschamps intervient auprès de ces familles et les aide à traverser ces moments éprouvants.

Jusqu'en 1993, la liste d'attente, ça n'existait pas pour elle. Line Deschamps se faisait – et se fait toujours – un point d'honneur de soutenir le plus possible ces familles désemparées en les informant sur la maladie de l'enfant, sur les habitudes à prendre, les soins à prodiguer et en les référant vers les ressources adéquates extérieures à l'hôpital. Or, ces dernières années, la situation n'a cessé de se détériorer parce que le gouvernement n'a pas accordé les ressources nécessaires au virage milieu, comme on a surnommé cette réforme.

À Sainte-Justine, il en coûte, à même les deniers publics, près de 900 dollars, en moyenne par enfant, pour chaque journée d'hospitalisation. Or,

la durée de séjour à cet hôpital a été réduite de moitié depuis que Québec a pris le virage ambulatoire. Des séjours moins longs veulent souvent dire un retour plus rapide à l'hôpital si les services à domicile ne sont pas en mesure de répondre au besoin.

C'est exactement ce qui arrive à Sainte-Justine, puisque le gouvernement, malgré les économies réalisées, n'accorde annuellement qu'entre 1000 et 3000 dollars par enfant pour des services à domicile. « C'est carrément insuffisant », dénonce Line Deschamps.

Problèmes sociaux en hausse

En outre, même si le nombre d'hospitalisations reste sensiblement le même, le nombre de familles nécessitant des services sociaux est en croissance. La conjoncture s'est radicalement transformée ces dernières années. Le désengagement de l'État a complexifié la situation pour les familles démunies. Ainsi, un enfant qui doit subir des examens d'orthophonie, dont les résultats orienteront sensiblement l'intervention psychosociale, devra attendre un an et demi si ses parents n'ont pas les moyens financiers de recourir au secteur privé pour des services. Cette attente handicapée, la plupart du temps, la possibilité d'intervenir efficacement et, par le fait même, les chances de l'enfant de mener une vie normale.

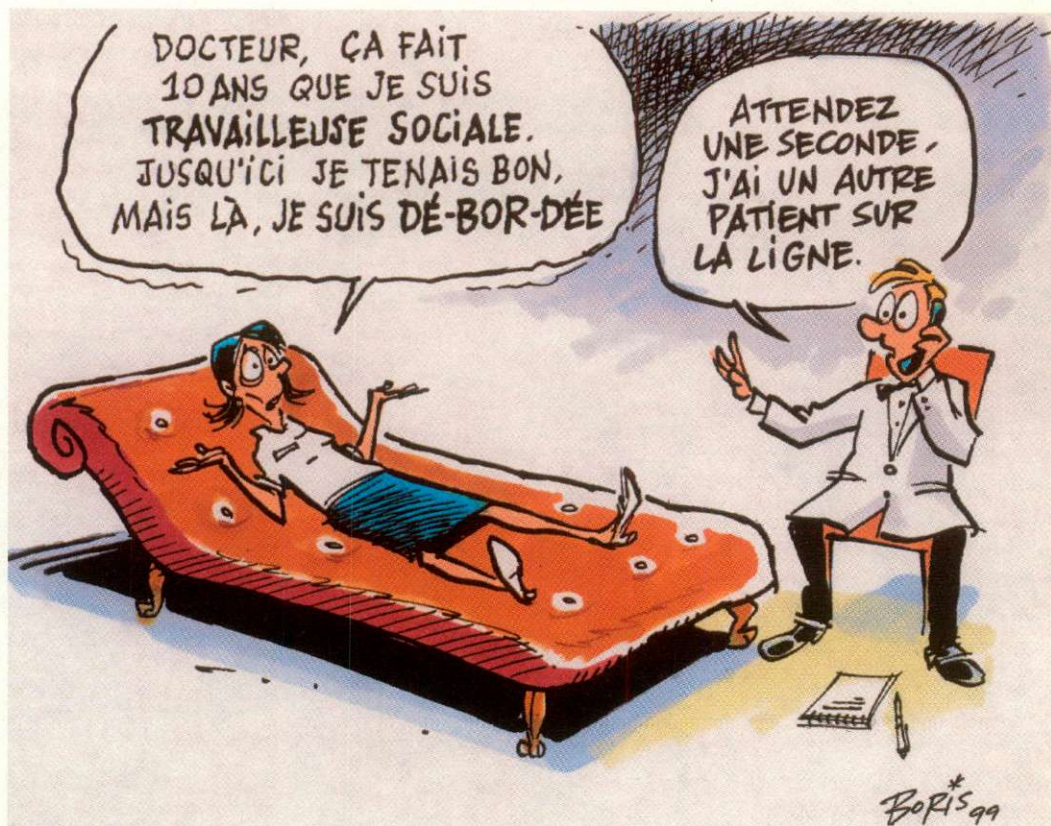
Pressée par une liste d'attente qui s'allonge, la travailleuse sociale doit alors di-

riger les parents vers les CLSC ou les ressources communautaires, trop souvent débordés eux-mêmes et incapables d'assurer un suivi adéquat. En bout de ligne, de plus en plus de cas rebondissent à l'Hôpital Sainte-Justine, autant de preuves de l'échec du virage milieu.



Line Deschamps

« Personnellement, dit Line Deschamps, la plus grave conséquence des compressions c'est de ne plus avoir le sentiment d'offrir à ma clientèle un service de qualité, tel que j'arrivais encore à le faire, il y a huit ou dix ans. »



Une entente intervient après sept mois de grève

Un nouveau départ pour les travailleurs de Mométal

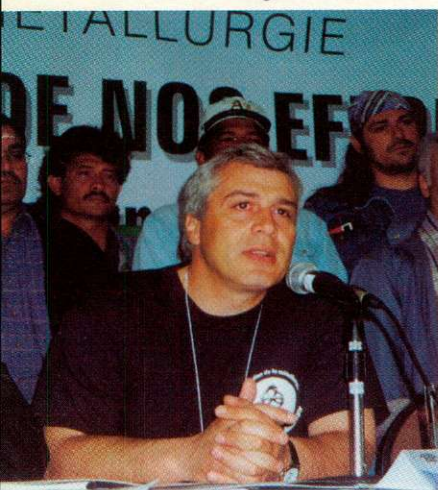
Michel Crête

Après plus de sept mois d'un âpre conflit, c'est la fin de la grève chez le fabricant de structures d'acier et de fer ornemental Mométal, à Varennes. En assemblée générale, le 1^{er} juin, le syndicat des 150 travailleurs s'est prononcé dans une proportion de 89 pour cent en faveur de la nouvelle convention collective.

Ce n'était pas un conflit ordinaire. C'était une lutte pour faire reconnaître le syndicat ! Une bataille pour civiliser l'employeur et lui faire réaliser comment fonctionne un syndicat CSN. Membres durant plusieurs années d'un syndicat affilié aux Métallurgistes Unis d'Amérique (FTQ), les travailleurs ont cogné à la porte de la CSN, l'an dernier, pour être représentés par la centrale syndicale.

Après que le président de la Fédération de la métallurgie de la CSN, Alain Lampron, eût annoncé l'entente de principe durant le congrès de son organisme à Sorel, le président du

Photo : Michel Gagné

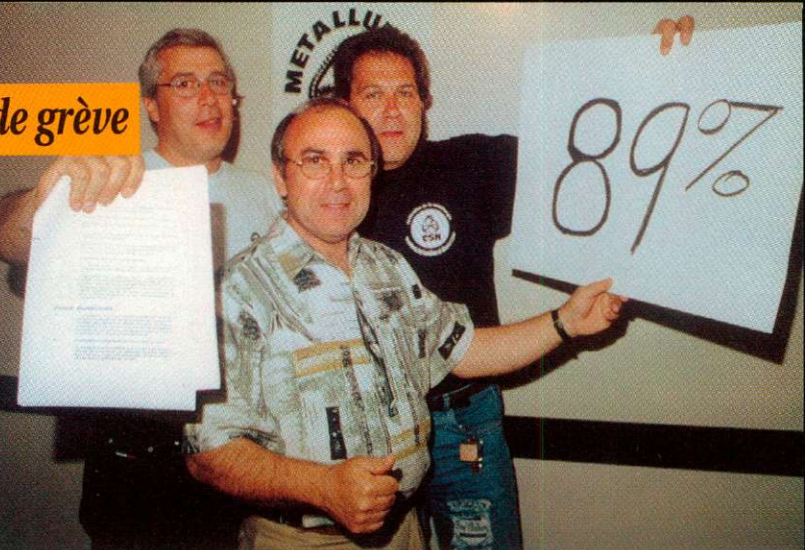


Mariano Ariete était fier d'annoncer l'entente de principe aux délégués du congrès de la Fédération de la métallurgie (CSN), réunis à Sorel.

Photo : Michel Gagné

Syndicat des travailleurs de Mométal, Mariano Ariete, a touché le cœur des délégués. Devant le congrès, il a déclaré : « Vous ne pouvez pas imaginer la fierté que j'ai aujourd'hui d'être membre de la CSN. Nous avons été Métallos pendant plusieurs années. Quand nous nous sommes présentés à la CSN, nous étions tout de même sceptiques. Nous pensions que les syndicats, c'était du pareil au même, qu'ils étaient là juste pour ramasser des cotisations. À la CSN, nous nous sommes rendus compte que les négos sur la gueule, c'était terminé. Avec la CSN, nous avons réussi à négocier des conditions pour pouvoir travailler avec dignité. Nous avons obtenu le respect. Nous sommes fiers de faire partie de la famille CSN. »

Des gains majeurs



Le président du syndicat, Mariano Ariete, Luigi Cannala, vice-président, Bruno Benzahar, secrétaire, étaient satisfaits du résultat du vote pour l'acceptation de l'entente.

Photos : Michel Giroux

La prochaine convention collective est d'une durée de trois ans. Elle vient à échéance le 31 mai 2003. Les travailleurs auront droit à des augmentations de salaire totalisant 10,5 pour cent.

Parmi les autres gains, notons l'affichage et l'octroi des postes qui se fera dans le respect total de l'ancienneté, un gain majeur attendu depuis longtemps par ces syndiqués.

L'employeur a aussi renoncé à son projet d'introduire une douzaine de nouvelles classifications qui auraient fait en sorte que les futurs travailleurs auraient gagné moins que ceux déjà en place, même s'ils seront appelés à faire les mêmes tâches. À ce titre, le règlement intervenu chez Mométal représente une victoire contre les clauses discriminatoires.

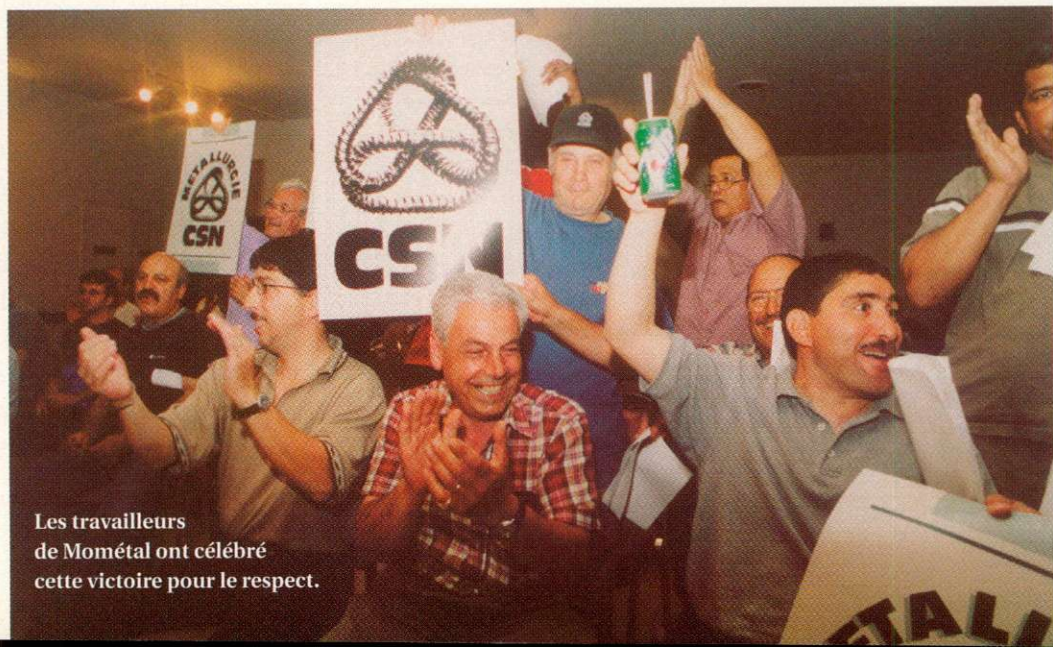
Une question de respect

Le conflit a permis au syndicat d'obtenir l'entière reconnaissance de l'employeur, de prévoir, pour la première fois, un

bureau syndical sur les lieux de travail. De plus, l'employeur reconnaît désormais le syndicat comme seul agent négociateur et représentant des travailleurs. Les représentants de l'employeur ne pourront plus, comme par le passé, accorder des avantages au gré de leur humeur.

La négociation a aussi permis de créer de nouvelles classes d'emploi améliorant les conditions salariales des travailleurs de métier, tels les ajusteurs, les opérateurs et les soudeurs.

« Avec cette négociation, nous nous sommes donné des moyens de fonctionnement égaux pour tous les travailleurs à l'intérieur d'une entreprise moderne », a conclu le président du syndicat, Mariano Ariete.



Les travailleurs de Mométal ont célébré cette victoire pour le respect.

L'article 93 de la Loi sur l'instruction publique **La pompe à fric des commissions scolaires ?**

Henri Goulet

Si l'avenir est à Laval, les groupes de bénévoles en loisirs et les parents, partout au Québec, ont de quoi s'inquiéter. Avec le psychodrame qui est en train de s'y dérouler, ils risquent de faire les frais des coupures draconiennes imposées aux commissions scolaires depuis quelques années.

La Loi sur l'instruction publique, amendée par le projet de loi 180, accorde à chacun des conseils d'établissement des écoles la responsabilité de gérer l'utilisation des locaux à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires. À Laval, depuis une trentaine d'années, la

centaine d'organismes bénévoles en loisirs bénéficiaient de protocoles signés directement avec la Ville qui, en retour, négociait en leur nom les contrats avec les différentes commissions scolaires. Pas moins de 200 000 participants, jeunes et adultes, avaient ainsi accès, à des prix abordables, aux plateaux sportifs des écoles. Depuis la fusion des commissions scolaires à Laval et l'adoption de l'article 93 de la nouvelle loi, cette belle harmonie entre la Ville, la commission scolaire et les groupes vient de tourner au vinaigre.

En octobre 1999, la Commission scolaire de Laval (CSDL) décidait de dénoncer les protocoles avec la Ville pour en confier la gestion au conseil d'établissement de chacune des écoles. L'objectif visé : combler un important déficit budgétaire qui serait, selon le président du Conseil des commissaires, M. Pierre Bourgeois, en grande partie relié aux activités de location de salles. Selon lui, ailleurs au Québec, plusieurs commissions scolaires surveillent de très près l'expérience de Laval, y voyant là une autre façon de défrayer le coût des activités et équipements scolaires de moins en moins financés par le ministère.



Le Club athlétique dynamique de Laval est l'un des organismes qui risquent d'écopier de la décision de la CSDL. De gauche à droite, Chantal Dupont, du conseil d'administration, accompagnée de deux jeunes membres du club, Myriam Fontaine et Laurence Chartier.

Coalition pour la survie des loisirs à Laval pour prévenir le décrochage sportif



Lors du lancement du plan d'action de la coalition, le 18 mai, la présidente du syndicat Marie-Hélène Séguin était entourée de Luc Morrissette, président de l'Association régionale de Tae Kwon Do, et de Ronald Busilacchi, président du Mouvement aquatique de Laval.

Coalition pour la survie des loisirs à Laval

À l'invitation de la présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs en loisirs de Laval (STTLVL-CNS), Marie-Hélène Séguin, une large coalition s'est formée pour contester cette décision des commissaires. « Nous croyons le temps venu pour que le ministre de l'Éducation fasse entendre raison aux dirigeants de la CSDL, a-t-elle précisé lors de la réunion

d'information organisée à l'aréna Lucerne le 25 mai. Le principe d'autofinancement imposé aux conseils d'établissement risque de faire grimper les coûts de location et de multiplier les contraintes administratives. » La coalition invite toute la population lavalloise à prendre très au sérieux ce qui se trame à la CSDL parce que c'est l'avenir même des groupes bénévoles qui est en jeu.

Contrat d'exclusivité avec Coke

La Commission scolaire des Découvreurs est dans le jus

Comme le relatait *Nouvelles CSN* (No 468) en janvier dernier, le contrat d'exclusivité accordé à la compagnie Coca-Cola par la Commission scolaire des Découvreurs comprend la vente de 57 000 caisses de 24 contenants sur une période de cinq ans, une moyenne d'environ 950 caisses par mois. En décembre 1999, les ventes plafonnaient à 500 caisses par mois et à 475 caisses à la fin du mois de mars 2000. À ce rythme, la commission scolaire risque de se retrouver avec un important déficit et, si la tendance se maintient, c'est plus de 600 000 dollars qu'elle devra rembourser sur un contrat initial qui devait, en principe, lui rapporter 100 000 dollars par année. Rappelons qu'à Sainte-Foy, les conseils d'établissement des écoles visées n'ont pas eu un seul mot à dire sur la pertinence de ce contrat.

Entente à l'Aide juridique

Des percées importantes



Photo : Clément Allard

Les employées de bureau de l'Aide juridique ont manifesté à plusieurs reprises pour faire progresser la négociation.

Roger Deslauriers

Plus de cinq mois après leurs camarades du secteur public et de multiples moyens de pression, les 450 employées de bureau de l'Aide juridique, membres de la FEESP-CSN, ont réussi à arracher des concessions importantes de leur employeur pour en arriver à une entente.

Les négociations qui durent depuis plusieurs mois ont pu aboutir grâce à des ouvertures importantes de l'employeur. Ainsi, pour la première fois, les employées de l'Aide juridique obtiennent une clause qui assurera le respect de l'ancienneté en cas de

supplantation ou d'abolition de poste. De même, elles bénéficieront d'une nouvelle protection dans le cas d'une affectation à plus de 50 kilomètres de leur lieu de travail précédent.

Par ailleurs, en plus des hausses salariales obtenues par

les syndiqué-es du secteur public, les préposées à l'accueil auront droit à une augmentation de salaire de 4 pour cent au maximum de l'échelle. Le tout sera rétroactif au 1^{er} juillet 1998. Enfin, le syndicat obtient un droit d'enquête sur les postes de travail, de même que des libérations syndicales payées par l'employeur pour assurer sa participation aux rencontres de santé-sécurité.

Persévérance

« Le résultat de la négociation justifie tout à fait la lutte me-

née par ces travailleuses. Nous saluons leur persévérance. Nous sommes fiers d'avoir été à leurs côtés tout au long de la bataille pour le respect », a souligné Ginette Guérin, présidente de la FEESP.

Ces syndiquées constituent un des derniers groupes des secteurs public et parapublic à arriver à une entente avec la partie patronale. Le Syndicat de la Régie des installations olympiques est toujours sans entente et les négociations ne progressent pas.

Utilisation des surplus de la caisse de retraite

Coup de semonce du Syndicat du transport de Montréal

Michel Crête

À moins qu'une entente n'intervienne d'ici là, il y aura grève dans le transport en commun de la grande région de Montréal lors de la fin de semaine du Grand Prix du Canada, du 16 au 18 juin.

Le 28 mai, les employé-es d'entretien de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM)

ont voté à 98 pour cent en faveur d'une grève pouvant aller jusqu'à 56 heures durant cette fin de semaine. Le syndicat

poursuivra également les discussions avec l'employeur pour tenter de s'entendre sur les services essentiels. Les négociations entre la STCUM et les employé-es d'entretien achoppent principalement sur l'utilisation des surplus présents et futurs de la caisse de retraite.

Le 28 mai, les membres du Syndicat du transport de Montréal (CSN) ont voté pour la grève durant le Grand Prix de Montréal, dans une proportion de 98 pour cent.

Aucun progrès

Le président du syndicat des 2000 employé-es d'entretien de la STCUM, Gaétan Château-neuf, a déclaré : « Depuis que la STCUM a mis fin à la négociation, le 15 avril, il n'y a eu aucun pas significatif de fait. Avant de déclencher la grève générale illimitée, il faut donner un premier coup de semonce à l'employeur. Notre but demeure d'en arriver à une entente avec l'employeur. Nous voulons que l'employeur vienne se rasseoir à la table de négociation. S'il y a grève, c'est la STCUM qui en sera responsable ! »

D'après Gaétan Château-neuf « si la STCUM n'a pas bougé jusqu'ici, c'est qu'elle compte sur le projet de loi 102 du ministre André Boisclair, qui permettrait aux employeurs de piger dans nos surplus de caisse de retraite ».

Le 30 janvier, les syndiqué-es avaient aussi voté à 97 pour cent en faveur de la grève, mais sans fixer de date. La convention collective est échue depuis le 9 janvier.



Photos : Alain Chagnon

L'action syndicale à l'

Thérèse Jean

Année de congrès pour les fédérations de la CSN, à compter de ce sont les délégué-es provenant de quelque 885 syndicats représentant 119 200 travailleuses et travailleurs, qui se réuniront pour réfléchir

Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt

L'environnement, il faut y voir



Sylvain Parent

La syndicalisation, la formation, la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la coordination des négociations, tels sont les grands axes développés par la FTFP à l'occasion de son 55^e Congrès. Pour son président, Sylvain Parent, ce sont aussi les défis qui guettent la fédération pour les prochaines années.

Évoluant dans un secteur qui connaît des transforma-

pose à ses 150 syndicats de modifier les structures du comité exécutif pour créer une vice-présidence qui aura, entre autres responsabilités, celle de la formation à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement.

« Nous voulons aller plus loin dans les questions de santé et sécurité, traiter aussi des thèmes spécifiques comme le maintien syndical, l'environnement », explique Sylvain Parent.

Politique de négociation

Ce n'est pas tout, la fédération veut maximiser le rapport de force de ses syndicats en se donnant des politiques de négociation pour mieux coordonner les négociations de ses différents secteurs, entre autres, en ce qui a trait à l'échéance des conventions collectives.

La protection des ressources naturelles est un autre champ prioritaire d'intervention. La fédération estime que si le gouvernement ne modifie pas maintenant la façon dont il gère la forêt, il y aura « un manque d'approvisionnement en matière ligneuse. Et en bout de ligne, ce sont aussi nos emplois qui y passeront », dit Sylvain Parent.

Fédération des professionnèles

Sortir des sentiers battus



Michel Tremblay

« Maintenant que les questions de structures sont réglées et que le congrès de la CSN, en 1997, a confirmé la place des professionnels, nous pouvons ouvrir le débat sur l'expansion de notre fédération. » Michel Tremblay, président de la FP-CSN, estime que la fédération est mûre pour franchir une nouvelle étape.

Ces trois dernières années ont été, pour beaucoup, consacrées à sa consolidation. Les prochaines seront vouées à en assurer l'avenir. La syndicalisation des professionnels œuvrant ailleurs que dans le secteur public occupera une place centrale dans les débats.

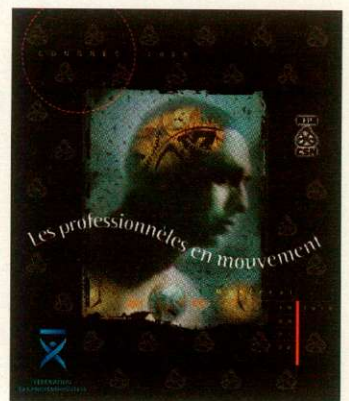
Cette fédération, dont la majorité des membres se trouve dans le réseau de la santé et des services sociaux, a commencé à percer dans de nouveaux secteurs comme les conseils régionaux de développement. Sortie des sentiers battus en syndiquant les professionnels des médecines douces, la FP propose cette fois d'examiner la carte des organismes communautaires.

Elle a aussi l'intention de s'impliquer dans la tournée du

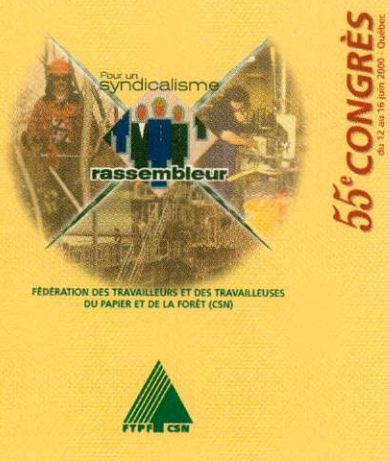
milieu communautaire qui devrait inspirer la politique que le ministre André Boisclair est en train de développer.

Plan de travail

L'organisation du travail, les réformes du Code du travail et du système professionnel sont



aussi à l'ordre du jour. La FP a fait des gains appréciables dans l'organisation du travail lors de la dernière négociation du secteur public. Elle veut maintenant développer un plan de travail pour soutenir ses syndicats. Consciente des impacts de la mondialisation dans ses champs d'activité, elle propose de disposer de son affiliation à une organisation syndicale internationale à son congrès en 2003, le temps d'examiner la pertinence.



tions constantes, la FTFP a la nette volonté politique d'accroître les compétences des militants par des programmes de formation adaptés aux besoins des syndicats. Elle pro-

semaine prochaine
inducats,
ir et agir sur leur action syndicale.

38^e Congrès de la FSSS-CSN

Réaffirmer l'adhésion à un syndicalisme social



Louis Roy

Mettre la table en vue du grand débat cet automne sur l'avenir du réseau de la santé et des services sociaux, sera l'une des tâches du 38^e Congrès de la FSSS-CSN. Cette fédération n'en est pas à sa première bataille pour préserver l'intégrité d'un système public. Cette fois, elle met les bouchées doubles pour lutter contre sa privatisation et réclamer un financement à la hauteur des besoins de la population.

Elle dresse des orientations pour remettre à flot les services directs à la population, grandement détériorés ces dernières années par les compressions budgétaires.

La santé du monde

L'état de santé des travailleuses et des travailleurs préoccupe aussi la FSSS, au point de proposer une campagne de sensibilisation pour améliorer leur condition de santé. Dans une

enquête paritaire, l'ASSTAS a déjà révélé que 48,1 pour cent des répondants se considéraient en bonne santé contre 59,3 il y a cinq ans.

La réaffirmation d'un syndicalisme social et combatif sera aussi des débats. Elle apparaît comme une condition de base pour mener à terme les priorités dessinées par la FSSS. Pour son président, Louis Roy, « rappeler le syndicalisme dans lequel on veut militer, c'est une manière de transmettre l'expérience syndicale et de préparer la relève ».

La FSSS propose d'entreprendre à l'hiver 2001 une tournée de formation syndicale auprès de ses quelque 700 syndicats pour susciter une mobilisation accrue autour des orientations votées par le congrès et une adhésion massive. La FSSS mettra aussi l'accent sur la syndicalisation avec la volonté de mieux faire connaître ses structures d'accueil qui permettent une autonomie de négociation à plusieurs groupes d'emploi.



La présidente de la FNC-CSN, Chantale Larouche, la vice-présidente Claudette Carbonneau et Claude Dorion, de MCE Conseils, ont rendu publics, en conférence de presse, les résultats de l'étude.

Productions indépendantes à la télévision Une aide gouvernementale à la précarisation des emplois

Maroussia Kishka

L'aide d'Ottawa et de Québec à la production télévisuelle indépendante a entraîné la perte d'un grand nombre d'emplois chez les télédiffuseurs au profit des producteurs indépendants qui paient six fois moins cher leurs employé-es. C'est ce que révèle une étude de la Société MCE Conseils commandée par la FNC-CSN.

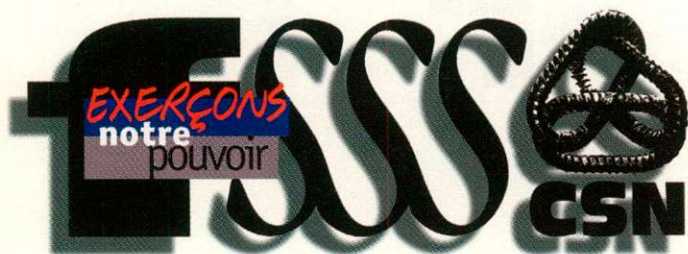
Pendant que le gouvernement fédéral a haussé son appui financier à la production indépendante de plus de 200 millions de dollars entre 1995 et 1999, les crédits budgétaires de Radio-Canada ont baissé de 250 millions, ce qui a entraîné la perte de 3200 emplois permanents au Canada. La situation n'a pas été plus rose pour Télé-Québec. De 1995 à 1998, son budget a été amputé de 19 millions de dollars et 260 emplois permanents ont été abolis, alors que les crédits québécois à la production indépendante ont augmenté de 56 millions.

Production indépendante financée par le public

L'étude démontre que ce sont les gouvernements et les télédiffuseurs qui financent surtout la production indépendante télévisuelle. Les gouvernements absorbent 40 pour cent des coûts de production des indépendants, les télédiffuseurs 30 pour cent tandis que les producteurs y investissent moins de 10 pour cent.

Avec cette manne, révèle l'étude, ces derniers ont embauché quelque 3000 pigistes pour un salaire annuel moyen de 8900 dollars, alors que leurs revenus ont grimpé de 100 pour cent entre 1991 et 1998, soit trois fois plus que ceux des télédiffuseurs.

S'appuyant sur les constats de cette étude, la Fédération nationale des communications et la CSN demandent aux gouvernements de revoir leur politique de soutien à la production télévisuelle indépendante.



La CSN publie son auto-portrait

Lucie Laurin

La CSN en livre ? Comment, en moins de trois cents pages, faire tenir l'histoire et la vie de ce qui est, certes, une organisation structurée, mais aussi et surtout un mouvement ? Le projet démesuré, audacieux, de tenter de saisir ce qui fait l'essence et le cœur de ce mouvement a pourtant vu le jour. Il fallait la CSN pour y croire et le rendre possible.

Le résultat est saisissant. Un livre solide, coloré comme un guide touristique. Fait pour durer. Un livre qu'on voudra montrer mais aussi garder pour soi et consulter. En le feuilletant rapidement, on voit défiler des pans d'histoire, on reconnaît des visages importants, on visite des régions. On se dit une fois de plus que ce mouvement est décidément bien riche...

Les lectrices et les lecteurs auront d'abord le plaisir de trouver la nouvelle déclaration de principe adoptée par le dernier congrès de la CSN, accompagnée du chaînon, qu'un nettoyage intensif a rendu plus authentique et plus brillant. Ils feront ensuite un voyage dans le temps, étonnés de voir courir en parallèle, se recoupant parfois, les grandes dates de l'histoire de la CSN et de celle du monde.

S'ouvre alors un chapitre substantiel sur les luttes menées par le mouvement, relevé de courtes biographies de militantes et de militants qui ont laissé leur marque, suivi d'un recueil de textes majeurs où se trouvent exprimés, sous toutes les formes à travers les temps, les grands principes qui toujours ont guidé la CSN.

Une visite des régions

Les membres sont ensuite emmenés en visite dans la CSN des régions pour s'y familiariser avec la géographie, l'histoire et le développement de chacune et mieux connaître les défis qui se posent aux conseils centraux. Puis quelques pages sur l'expression populaire et les

magnifiques rimes et dessins qu'elle a laissés en héritage, avant de passer à une table ronde de militantes et de militants qui s'interrogent sur l'avenir du syndicalisme et de la CSN, suivie des réactions du président. Le tout se termine avec un rappel de nos outils collectifs, une visite de notre site web, et une présentation de la direction, des comités et de l'organe officiel de la CSN.

Un livre militant

Tout n'est pas dit de la CSN, certes, dans cet ouvrage. Il y manque des événements, des dates, des noms. Que d'autres plumes, plus savantes, relèveront peut-être un jour dans une histoire officielle comme en écrivent les historiens.

L'ouvrage aligne cependant, entre ses deux couvertures, une somme d'informations sur la CSN jamais réunies jusqu'à maintenant.

Ce livre-ci est un livre militant, écrit par des plumes subjectives, produit par des artisans ravis de partager leur admiration pour les femmes et les hommes qui ont nourri de leurs luttes ce mouvement libre et généreux.

Ce livre est offert aujourd'hui aux membres de la CSN, en souhaitant qu'il sèmera fierté et espoir.

* *Portrait d'un mouvement* sera lancé le jeudi 8 juin, à 17 heures 30, au Renaissance Hôtel du Parc, à Montréal.



D'un syndicat de boutique dominé à un syndicat CSN accrédité

Henri Goulet

Après huit mois de pratiques dilatoires exercées par un patron tyrannique, les travailleuses et travailleurs de l'usine Goulet et fils (Bois Gous) à Saint-Joseph-de-Beauce ont enfin obtenu gain de cause, leur syndicat venant de recevoir son certificat d'accréditation.

Rendant sa décision le 23 mai, le commissaire du travail, Pierre-Philippe Lachapelle, ne fait pas dans la dentelle, qualifiant le syndicat de boutique, inventé de toutes pièces par l'employeur, d'être « en situation " extrême " de domination ». Comme il le fait ressortir dans son jugement, la domination était tellement évidente que non seulement plus aucun salarié ne voulait faire partie du comité exécutif de son syndicat, mais le patron en était même venu à contrôler totalement le compte bancaire syndical, lui seul étant autorisé à y faire des transactions financières.

Victoire !

« Une très belle victoire ! », a tenu à souligner Céline Jarry, la présidente du syndicat nouvellement accrédité, à la suite de la publication du jugement. Sauf qu'elle a aussi insisté pour dire que toutes ces manœuvres et ces délais interminables ne devraient pas être admis par le Code du travail.

« Le patron a tout fait pour contrecarrer le syndicat CSN : harcèlement, intimidation, congédiements répétés, représailles, suspensions, déplacement de personnel, baisses de salaire et outrages au tribunal. Et il continue de plus belle, malgré le jugement du commissaire », a-t-elle déclaré. Toutes ces méthodes, comme elle tient à le souligner, sont archaïques et ne devraient plus être tolérées, d'où l'urgence d'une réforme en profondeur du Code du travail.



Trois femmes de fer dans une « shop » de bois, comme le titrait *Nouvelles CSN*, dans son édition du 7 avril : Céline Jarry, présidente du syndicat, Chantal Trépanier, vice-présidente, et Mireille Simard, secrétaire. Le trésorier Yvan Giguère complète le comité exécutif.



Le 25 mai, les militants du SACC-CSN ont pris le chemin d'Ottawa avec les boîtes pleines des cartes CSN signées par les agents correctionnels. De gauche à droite, l'équipe de militants, Sylvain Martel, Pierre Mallette, Marc Aubin, Brenda McLarnon-Leroux, John Feldsted, Yvon Paquette, Marc Langlois et Francine Lavoie. Absent de la photo, Adrien Lamer.

Photo : Alain Chagnon

Une percée dans le ROC Les agents correctionnels sortent de l'ombre

Henri Goulet

Les 5500 agents correctionnels canadiens œuvrant dans plus d'une cinquantaine de pénitenciers *a marie usque ad mare*, ont décidé de joindre les rangs de la CSN. Avec une majorité claire, le nouveau Syndicat des agents correctionnels du Canada (CSN) a déposé à Ottawa, le 25 mai, une requête en accréditation auprès de la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

Par ce geste, une première au Canada pour un groupe aussi important d'employés de la fonction publique canadienne, les agents correctionnels ont décidé de se donner un syndicat capable de négocier des conditions de travail répondant davantage à leurs besoins.

Leur souhaitant la bienvenue en conférence de presse, le 26 mai, le président Marc Laviolette a tenu à souligner la détermination de ces travailleurs qui militent avec ténacité depuis près de deux ans maintenant. « Il s'agit là d'une première pour la CSN et d'une étape très importante devant conduire à l'obtention officielle de l'accréditation de ce nouveau syndicat », a-t-il déclaré.

Sortir de l'ombre

Selon les porte-parole du syndicat, le choix de la CSN a surtout été motivé par le fait que les agents correctionnels ont voulu se doter d'un outil plus en mesure de défendre leurs intérêts spécifiques. À la CSN, ils ont trouvé une organisation syndicale plus combative et démocratique, déterminée à les appuyer sans réserve.

Au sein de l'Alliance de la fonction publique du Canada, ils ne représentaient que trois pour cent du membership et ils ont toujours eu beaucoup de difficultés à faire connaître leurs revendications. Avec la CSN, ils pourront enfin sortir de l'ombre.

Tessons d'auréole

Stephen Faulkner : un disque à se procurer

Le mardi 30 mai, Stephen Faulkner a lancé un nouveau disque : *Tessons d'auréole*. Il s'agit du premier disque majeur de cet auteur-compositeur québécois depuis la sortie de *Caboose*, en 1992. S'accompagnant principalement au piano et soutenu par des mu-

siciens hors pair, Stephen Faulkner nous donne encore des textes émouvants, poignants et parfois humoristiques. Sur des airs « bluesés », « jazzés », swing ou en ballade, Faulkner a encore signé des textes figiolés, peaufinés, poétiques, punchés, véridiques. Pensons à *L'étoile vagabonde*, *Capitaine Projet*, *Les briquets*, *Daddy*, et *Troubadour*. On est bien loin de *Si j'avais un char* ! Mal

connu du grand public, je crois que Stephen Faulkner a droit à sa chance. Un disque à écouter absolument. Stephen Faulkner : *Tessons d'auréole*, Impresario #Imp01/fusion III M.C.

Musique
La Grande rencontre 2000 en fête



Pour la huitième année, La Grande rencontre, le festival de musique et de danses traditionnelles québécoises organisé par la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ), battra son plein du 16 au 18 juin sur la Place du marché Maisonneuve, à Montréal. Près d'une centaine d'artistes québécois et bretons, tels Les Crapaudes, Lueurs d'espoir, Perdu L'Nord, Bardi Barda, le groupe Réveillons, accompagné du call de Jean-François Berthiaume, *swingueront la baquaisse* sur un rythme complètement fou. Ce festival, c'est aussi de nombreux concerts sur la scène extérieure, de l'animation, des kiosques d'artisanat et des soupers populaires. Tous les spectacles sont gratuits.

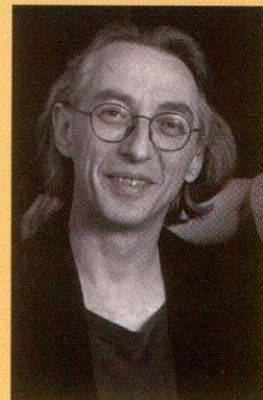
Pour plus de renseignements et l'horaire détaillé : (514) 273-0880 ou www.spdtq.qc.ca

L.-S. H.

Rappel

Concert pour la forêt boréale

Richard Desjardins, Abbittibbi et Mario Peluso donneront deux concerts bénéfiques pour la protection des territoires forestiers : le 19 juin au Spectrum de Montréal et le 21 juin à Rouyn-Noranda. En raison du décès d'André Dédé Fortin, les Colocs, qui devaient y participer, ne seront pas remplacés. Les recettes de ces soirées seront versées à L'Action Boréale d'Abitibi-Témiscamingue (L'ABAT) pour qu'elle puisse faire le suivi sur l'état de la forêt boréale. La FTFP-CSN fait partie de la Coalition sur les forêts vierges nordiques qui exige



Richard Desjardins

une enquête publique indépendante afin d'obtenir une réforme en profondeur de la politique forestière du gouvernement. Billets au Réseau Admission : (514) 790-1245.

M.C.



Le camp vol d'été de Leucan et de la CSN est un moment fort attendu par les jeunes. Pourquoi ?

« Parce qu'on y va avec toute la famille », raconte Katy Lamontagne, sept ans, qui, pour une deuxième année, a remporté le premier prix du concours de dessins pour le T-shirt servant à la promotion et au financement du camp. À l'écouter, on comprend aussi qu'on raffole de ce camp parce qu'il y a là des p'tits extras qu'on n'a pas nécessairement à la maison. Foi de Katy, les massages des pieds à la tête, deux fois par jour, c'est à vous faire rêver et trépigner de hâte. Et ce n'est pas tout, on a hâte d'y aller « parce qu'on y fait toutes sortes d'affaires, des jeux, des chansons, des bricolages... »



Nom du syndicat : _____
 Numéro du syndicat : _____
 Nom de la personne : _____
 Adresse : _____
 Tél. travail : _____ résidence : _____
 5 chandails : 57 \$ 20 chandails : 210 \$
 10 chandails : 108 \$ 25 chandails : 261 \$
Nombre de chandails 15 chandails : 159 \$
 très grands adultes enfants (10-11 ans)

Les chandails sont vendus par paquet de cinq, disponibles en deux tailles. Les frais postaux sont inclus dans les prix mentionnés. La campagne se termine le 24 juin 2000.

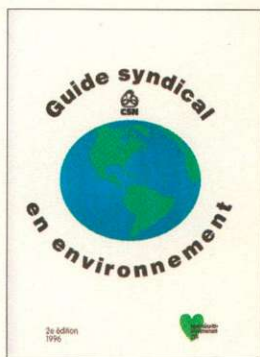
À retourner au
Service de la distribution de la CSN,
1601 av. De Lorimier, Montréal, H2K 4M5



À vos livres

Agir sur son milieu

En plein cœur des milieux de travail, les syndicats occupent une position privilégiée pour agir à la source même des problèmes environnementaux et de leurs effets sur la santé, l'économie et l'emploi. Le guide syndical de la CSN en environnement, qui en est déjà à sa deuxième édition, propose aux syndicats une série d'interventions dans leur milieu dans le but de prévenir la pollution et de s'inscrire dans un projet de développement durable.



Disponible à la librairie de la CSN
 1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5
documentation@csn.qc.ca
 (514) 598-2151
Coût du livre : 5 \$
 Frais d'expédition : 3,50 \$.

Dernière heure

Caisses de retraite

Le hold-up n'aura pas lieu

Le ministre péquiste André Boisclair a changé son fusil d'épaule. Accusé par la CSN de paver la voie au hold-up des caisses de retraite, il vient de retirer du projet de loi 102 les articles qui auraient permis aux employeurs de s'appropriier unilatéralement les surplus des caisses de retraite. Les amendements qu'il a déposés obligeront les employeurs à obtenir tous les consentements exigés par les régimes et les ententes signées. « Le ministre Boisclair vient de rétablir et même de consolider la confiance des salariées à l'égard de ces régimes », a déclaré la vice-présidente Claudette Carbonneau, le 2 juin. Le ministre a décidé de respecter la jurisprudence québécoise et, en cas de mésentente sur l'utilisation des surplus, les parties pourront recourir à un arbitre.

M.K.

Le projet de loi 116

La Régie de l'énergie devient une coquille vide

Démantibulant de la main droite ce que sa main gauche avait créé il y a quatre ans seulement, le gouvernement du Parti québécois vient pratiquement de sonner le glas de la très pertinente et efficace Régie de l'énergie, organisme mis en place pour contrôler les coûts de l'énergie électrique produite par le monopole que re-

présente Hydro-Québec. En retirant le volet « production » de l'examen réglementaire de la Régie, le projet de loi 116 déposé le 11 mai par le ministre Brassard viendra en effet, s'il est adopté, amputer la régie d'une de ses principales fonctions, lui laissant un simple droit de regard sur les seuls coûts de distribution et de transport,

deux volets largement déficitaires. Cette part du lion mise à l'abri du contrôle de la régie, les consommateurs québécois peuvent s'attendre à une surfacturation évaluée à plus de 1,5 milliards de dollars entre 2001 et 2004, estime des associations de consommateurs. H.G.



Ronald O'Narey de la Fédération des ACEF et Manon Lacharité du groupe Action Réseau Consommateur en conférence de presse le 25 mai. Selon les deux porte-parole d'une coalition regroupant 35 associations de consommateurs, ce cocktail concocté par les ministres Brassard et Landry remet en question leur participation à la régie.

La CSN sur Internet :
<http://www.csn.qc.ca>



La Marche mondiale au Pérou

Pour l'autonomie, le respect et la dignité

À Lima, le 5 mai, une quarantaine de femmes se sont réunies pour débattre des revendications péruviennes et des actions à poser à l'occasion de la Marche mondiale des femmes. La CSN, représentée par Phyllis O'Dwyer du comité national de la condition féminine, a été conviée à participer à leurs discussions et à présenter l'organisation de la Marche au Québec. Il est ressorti de ce forum l'importance de lutter pour la dignité et l'intégrité des femmes.

« Cela n'est pas étonnant, nous dit Phyllis. Les droits fondamentaux des femmes sont perpétuellement bafoués ici. Lors d'une visite effectuée à une usine de production d'asperges à Ica, j'ai été

obligée de me faire passer pour une commerçante française afin d'accéder aux lieux de travail des femmes. J'ai vu leurs conditions de travail effroyables et j'ai su par elles que quelques unes avaient été violées dans les champs, au moment de la récolte. »

Accompagnée par Cuso et Plades, deux organisations non-gouvernementales, la CSN a aussi rencontré des syndicats, dont la CUT et la CGPT, des collectifs de femmes et d'autres groupes qui travaillent à informer, former et aider les femmes confrontées aux problèmes de l'exploitation, de la violence et de la pauvreté. C'est le cas du Collectif des femmes d'Ica, qui aide les femmes de la région à conserver leurs terres et ainsi éviter l'exode rural. C'est ce même col-



Cette travailleuse a raconté à Phyllis O'Dwyer les horreurs d'un viol subi sur les lieux de son travail.



Comme à Montréal, les femmes du Pérou sont descendues dans la rue le 8 mars pour le lancement officiel de la Marche mondiale.

lectif qui mène une lutte contre l'exploitation des travailleuses des usines d'asperges.

C'est aussi le cas d'un autre collectif, celui de Chimbote. Avec l'appui de Plades, des femmes ont réussi à instaurer un centre de distribution de médicaments, une garderie qui ouvre ses portes à des enfants souffrant de problèmes mentaux, un atelier de couture, etc. À Lima, la Fédération des cuisines populaires, qui regroupe environ 2000 cuisines collectives, organise l'aide alimentaire dans les quartiers les plus défavorisés de la ville et milite pour l'équité sociale et la redistribution de la richesse.

Denise Trudeau

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Steak, blé d'Inde, patates

Il est minuit, docteur Schweitzer. Dans ce titre du livre de Gilbert Cesbron, l'heure s'écrit en lettres et non avec un chiffre et un « h ». Parce que c'est littéraire.

Quand ce ne l'est pas, on utilise un « h » minuscule auquel on n'ajoute jamais de point. Le « h » devient alors un symbole invariable. Voyons donc de près la façon d'écrire l'heure. Peu importe l'heure, la formule reste toujours la même : *heure, h, minute*. Pas plus difficile à retenir que la formule *steak, blé d'Inde, patates* qui sert de recette de pâté chinois à la belle Thérèse dans *La p'tite vie*.

Forme incorrecte	Forme correcte
« 8 h 30 du soir »	20 h 30
« 6 hres 15 pm »	18 h 15
« 9 H 45 P.M. »	21 h 45
« 10 h 00 »	10 h
« 17 H 05 »	17 h 5*
« Minuit et quatre »	0 h 4*

* Dans le cas où les minutes sont moindres que 10, l'OLF et certains chroniqueurs recommandent de laisser tomber le zéro. Au Québec, cependant, la plupart des publications utilisent le zéro. Comme vous le voyez, rien n'est simple dans la vie.

Inuit, Innu, inuktitut

Les Eskimos... oubliez ça ! On dit les Inuits (prononcer i-nou-it). Il s'agit d'un peuple autochtone d'origine asiatique qui habite les régions arctiques, dont le nord du Québec. Inuit prend une majuscule quand on parle des personnes. Qu'il soit utilisé comme nom ou comme adjectif, il prend un **e** au féminin et un **s** au pluriel. Quant à la langue utilisée par les Inuits, il s'agit de l'inuktitut. Par ailleurs, il ne faut pas confondre les Inuits et les Innus (prononcer i-nou). Ces derniers sont des Indiens montagnais du Québec ou du Labrador. Innu s'accorde de la même façon qu'Inuit.

Le meilleur défenseur de la langue française

Comme le disait Voltaire, la lecture agrandit l'âme. Voici donc quelques suggestions pour agrandir votre âme durant les vacances: *Les émois d'un marchand de café* (Éditions de Fallois), du Québécois Yves Beauchemin, celui que Jean-Rémi Barland du magazine français *Lire* surnomme le meilleur défenseur de la langue française et *Stupeur et tremblements* (Albin Michel), le tout dernier livre d'Amélie Nothomb, livre qui aurait tout aussi bien pu s'intituler *Les hauts et les bas d'une multinationale japonaise, le tout raconté par quelqu'un qui torche dans les W.C.* Bon été.

Henri Jalbert



Dépôt de 42 requêtes en accréditation

Le SNTR-CSN déferle sur le port de Montréal

Une deuxième vague de requêtes en accréditation vient de déferler dans l'intermodal à Montréal. Le 1^{er} juin, le SNTR-CSN déposait 26 nouvelles requêtes auprès d'autant d'employeurs pour représenter quelque 720 camionneurs. En tenant compte des 16 requêtes déjà déposées, le SNTR-CSN est maintenant présent auprès de 42 employeurs, la quasi totalité dans ce secteur névralgique du transport routier et regroupe plus de 1200 routiers.

Avec cette requête, toutes les pièces sont maintenant en place pour amorcer une véritable négociation regroupée avec la très grande majorité des employeurs actifs dans le transport de conteneurs. Le projet de convention collective a déjà été adopté en assemblée générale des membres le 29 avril. Les employeurs ont été convoqués une première fois, le 4 mai, pour prendre connaissance du projet et la pièce manquante du casse-tête vient de tomber en place avec cette forte présence du SNTR-CSN.

La négociation

« On demande aux employeurs de reconnaître le syndicat et d'entamer im-



Le 2 juin, les routiers sont venus à tour de rôle participer à un dîner de solidarité pour célébrer leur syndicalisation.

Photo : Alain Chagnon

mediatement les négociations, a déclaré John David Duncan, porte-parole syndical, devant les camionneurs réunis à la défunte Shed 73, réactivée à l'occasion d'une fête organisée pour souligner la présence incontournable du SNTR-CSN. Les employeurs ont tout intérêt à ce qu'il n'y ait qu'une seule table de négociation dans ce secteur que nous savons hautement compétitif. C'est à leur avantage, mais c'est surtout la volonté des camionneurs de négocier le même projet de convention collective. »

Henri Goulet

Garderie à La Malbaie

Les 12 employé-es du Centre de la petite enfance Pignons sur rue, à La Malbaie, ont aussi adhéré à la CSN. Ils comptent sur la centrale pour les aider à prendre en main l'organisation du travail et obtenir la sécurité d'emploi. Le ministère du Travail a été informé de leur volonté de se syndiquer le 11 mai.

Un Provigo, à Plessisville

« Être syndiqué, ça fait une différence. Avec la CSN, ça fait toute la différence ! » C'est ce que se sont dit les employés du marché Provigo de Plessisville, qui viennent de fonder un syndicat. La plupart des salarié-es

avaient le statut d'emploi « d'étudiant » et les conditions de travail qui l'accompagnent généralement : salaires inférieurs à ceux des quelques « permanents », moins d'avantages sociaux, mauvais horaires de travail, etc. Aussi ont-ils fait appel à la CSN pour se faire respecter.

Accrédités

Ils sont des nôtres : les 16 employé-es du restaurant La Québécoise, au Lac-Bouchette (Lac-Saint-Jean) et les neuf camionneurs de produits laitiers de Transport Abitibi.

Michel Crête

Comité national des jeunes de la CSN

La formation-soleil, une expérience unique

Organisée par le comité national des jeunes de la CSN, la formation-soleil est une expérience unique puisqu'elle permet à des militantes et des militants syndicaux de suivre une session d'initiation au syndicalisme dans le cadre de vacances en plein air. Cette année la formation-soleil se déroule les 13, 14, 15 et 16 août à l'Auberge l'Interval, située à Sainte-Lucie-des-Laurentides

Droits d'auteur

Le journal Voir renie tous ses principes

Comment réagiriez-vous si vous appreniez que l'éditeur de Michel Tremblay exige de celui-ci qu'il lui signe, d'ici demain matin, un contrat par lequel il abandonne tous ses droits sur le livre qu'il vient de terminer, mais aussi sur tous ses livres parus depuis 20 ans ? Un contrat par lequel cet écrivain est obligé de promettre de ne jamais protester si son éditeur a déjà édité sans l'informer et réédite n'importe quel de ces livres sous n'importe quel format et ce, sans lui verser un sou ? Et comment réagiriez-vous si vous appreniez qu'en plus, l'éditeur annonce à cet écrivain que s'il refuse de signer le contrat, il sera foutu à la porte ? Évidemment, vous seriez indigné. Et pourtant, c'est bel et bien comme ça que le journal *Voir*, publication fervente de liberté et de démocratie s'il en est, traite ses journalistes. De nombreuses autres publications, depuis un an, ont obligé leurs journalistes pigistes à en signer des similaires, sous peine de ne plus obtenir de contrats. L'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ-CSN) juge scandaleuse cette façon de traiter des professionnels sans qui, depuis 15 ans, le journal *Voir* ne serait pas devenu l'hebdomadaire de qualité qu'il est devenu.

Secteur public

Le toit s'écroule sur la RIO

À chaque négociation du secteur public, il y a toujours un employeur qui, faut-il croire, veut remporter la palme dans la catégorie *patron le plus méprisant*, soit celui qui s'acharne le plus sur les conditions de travail des travailleuses et des travailleurs. Cette année, après la première place remportée par le la Fédération des cégeps et le MEQ et celle de la Société des traversiers, lors des négociations précédentes, le titre revient à la Régie des installations olympiques. Alors que les quelque 400 000 syndiqués du secteur

Équité salariale

C'est parti dans le secteur public !

La CSN et ses fédérations du secteur public ont entrepris des travaux avec le gouvernement en matière d'équité salariale, comme le prévoit l'entente intervenue en décembre. Ces travaux ont commencé plus tard que prévu, compte tenu des énergies qui ont été consacrées pour finaliser les textes des conventions



collectives avant de s'engager dans la démarche d'équité. C'est maintenant fait et les parties se sont entendues pour établir un calendrier qui comporte un rythme accéléré. Le groupe de travail a jusqu'au 31 décembre pour produire son rapport aux parties négociantes qui entreprendront alors des discussions. J.R.

Santé-sécurité

Une première rencontre

Au moment d'aller sous presse, les dirigeants des organisations syndicales CSN-FTQ-CEQ-CSD se préparaient à annoncer une campagne unitaire axée sur la prévention dans l'ensemble des milieux de travail. Au cours d'une rencontre avec Lucien Bouchard, ils devaient exiger que les droits prévus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail soient appliqués partout, et non pas seulement dans les deux groupes déclarés prioritaires, afin que la prévention devienne une réalité partout. Pour Marc Laviolette, il est essentiel que l'ensemble des droits et outils de prévention prévus depuis vingt ans dans la loi soient reconnus à l'ensemble des travailleurs, surtout que la majorité des lésions causées par le travail et déclarées à la CSST au cours de l'année 1999 proviennent des secteurs qui n'ont pas été déclarés prioritaires. En septembre, un rassemblement donnera le point de départ de cette campagne. H.J.



Le 25 mai, les employé-es de la RIO, à Montréal, ont démontré qu'ils étaient déterminés à maintenir leurs acquis et à améliorer leurs conditions de travail.

Photo : Alain Chagnon

public québécois ont renouvelé leurs conventions collectives en décembre, sauf à l'Aide juridique où les employées viennent à peine de s'entendre, ceux de la RIO font face à un barrage de reculs. Le patron veut, notamment, supprimer la sécurité d'emploi pour les nouveaux salarié-es, modifier les horaires de travail, augmenter le délai de probation pour le

personnel temporaire de trois à 12 mois, etc. Ce projet a été rejeté par l'assemblée générale des membres qui a, en revanche, voté l'intensification des moyens de pression. Le 25 mai, question de se réchauffer, ils ont arboré un T-shirt intitulé *Toit fragile, moi solide*. La convention collective est échue depuis le 30 juin 1998. L.-S. H.

Grève à Barcana

Pas de cadeau au boss

« Le conflit risque d'être long parce que Barcana veut se débarrasser du syndicat », a déclaré Lise McDuff, présidente du syndicat. Les 200 travailleuses et travailleurs du fabricant d'arbres et de boules de Noël Barcana, à Granby, sont en grève depuis le 29 mai. L'entreprise a changé la majorité de son personnel cadre dans le but de « faire la peau au syndicat ». Les négociations achoppent sur les augmentations de salaire, la durée de la convention collective, la sous-traitance, le statut des employé-es saisonniers et les vacances. Pour une convention de trois ans, les syndiqué-es réclament des hausses de salaire de dix pour cent. Le salaire moyen est d'à peine 10 dollars l'heure. L'employeur exige un contrat de cinq ans accompagné d'une augmentation de six pour cent. Année après année, les employé-es saisonniers, au nombre de 70, sont licenciés avant d'avoir terminé leur période de probation de 640 heures travaillées. Ainsi, ils ne profitent pas des mêmes avantages que les employé-es permanents. Mais ce sont ces mêmes salariés qui, l'année suivante, sont rappelés à l'ouvrage. « Le syndicat veut mettre fin à ce manège. C'est une question de justice », affirme Lise McDuff. M.C.

À votre agenda !

7^e Colloque Gérard-Picard

Organisé par le comité interfédéral du secteur privé de la CSN

Travailler et apprendre tout au long de la vie

Tout un programme sur la formation professionnelle en milieu de travail :

Résultats d'une enquête inédite menée dans les syndicats de la CSN; bilan de la loi 90 ; « Droit de parole » sur la formation en milieu de travail ; ateliers sur les outils de formation ; etc.

Québec, Hôtel Loews
Le Concorde,
les 20 et 21 novembre

BONNES VACANCES!

